



Conseil de Communauté

Délibération n°1222022

Vendredi 1^{er} juillet 2022 – 17h30

L'an deux mille vingt-deux et le premier juillet 2022 à 17h30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des Trophées à Lunel, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Jean-Pierre BERTHET, Mmes Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, MM. Nouredine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Dominique LONVIS représentée Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Véronique MICHEL représentée par Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, Mme Annabelle DALLE représentée par Paulette GOUGEON, Mme Nouria DERDOUR représentée par Stéphane ALIBERT, Mme Julie CROIN représentée par Florian TEMPIER, M. David COULOMB représenté Patrice SPEZIALE, M. Francis GARNIER représenté par Pierre GRISELIN, Mme Martine DUBAYLE CALBANO représentée par Hervé DIEULEFES et Mme Isabelle De Montgolfier représentée par Jérôme BOISSON.

Absents excusés : M. Michel CRECHET et Mme Cécile VASSE.

Secrétaire de séance : M. Stéphane DALLE.

Objet : Participation au salon Transitions Invest 2022 organisé par la CCI de l'Hérault

Monsieur Jean-Pierre Berthet, Vice-président délégué au développement économique, rappelle que, chaque année, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Hérault organise un salon dédié à l'accès au financement des entreprises, qui met en relation les chefs d'entreprises et le monde de la finance. Les acteurs institutionnels, techniques et financiers sont également présents pour représenter les territoires et accompagner le développement des entreprises.

En 2022, la CCI souhaite orienter ce salon du financement vers des solutions pour favoriser la transition numérique, écologique, sociétale et durable des entreprises. Cet évènement offre l'opportunité de rassembler dans un lieu unique les organismes de développement économique, les banques, les structures de financements participatifs, les capitaux risqués, les fonds d'investissement, les experts du développement et les grands ordres (avocats, experts comptables, notaires).

En 2021, la CCPL a participé au RDV du Financement qui s'est déroulé le 5 octobre au Corum de Montpellier : 34 partenaires étaient présents, 224 entreprises se sont inscrites mais seulement 125 sont venues. Le changement de lieu, les contraintes sanitaires, la montée en puissance des visioconférences, le jour de grève sont autant de facteurs qui peuvent expliquer cette baisse de fréquentation. Tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de l'Hérault et les partenaires étaient représentés, dont la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Le bilan de fréquentation pour 2021 fait apparaître les chiffres suivants : 85% des entreprises proviennent de l'Hérault, 59% des entreprises avaient plus de 3 ans d'existence. 73% des entreprises recherchaient des financements pour l'innovation et des investissements. 46% des entreprises avaient

un chiffre d'affaires supérieur à 100 000€. Les entreprises recherchaient en moyenne 325 000€ de financements.

Cette année, la CCI de l'Hérault propose à la Communauté de Communes du Pays de Lunel d'être partenaire du salon Transitions Invest. Ce partenariat intègre la mise à disposition d'un stand d'exposition dans l'espace « Collectivités » du Forum, la présence du logo de la Communauté de Communes du Pays de Lunel sur la page d'actualité et les pages dédiées au Forum et plus largement sur tous les supports d'information diffusés avant, pendant et après le Forum.

Afin de soutenir cette manifestation, il est proposé une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 1 500 €.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT) :

APPROUVE la convention de partenariat relative au salon Transitions Invest 2022 avec la CCI de l'Hérault,

APPROUVE la participation financière de la CCPL au salon Transitions Invest 2022 à hauteur de 1 500 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture le 30/08/22 Publication du
--

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex